

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DE L'ECONOMIE**

CONSEIL GENERAL DES ARDENNES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DEPARTEMENTAUX

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'ECONOMIE

Service de l'Aménagement Durable

ARRÊTÉ 2012-29

modifiant la composition de la

**Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de EVIGNY,
LA FRANCHEVILLE, MONDIGNY, PRIX LES MEZIERES,
WARCQ et WARNECOURT**

Le PRESIDENT du CONSEIL GENERAL
des ARDENNES

- VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,
- VU le décret n° 2006-394 du 30 mars 2006 relatif aux procédures d'aménagement foncier et rural,
- VU notamment les articles L123.24 à L123.26 du Code Rural relatifs aux opérations liées à la réalisation de grands ouvrages publics,
- VU l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier en date du 26 janvier 2007,
- VU le décret du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer en date du 28 février 2007 portant déclaration d'utilité publique, les travaux de la liaison autoroutière entre l'autoroute A34 à SAINT PIERRE SUR VENCE et la RN51 à ROCROI (extension de la branche ouest de l'A34),
- VU notamment les articles L121.2, L121.3 et L121.4 du Code Rural relatifs à la constitution des Commissions Communales et Intercommunales d'Aménagement Foncier,
- VU le renouvellement du Conseil Général suite aux élections cantonales de mars 2011,
- VU la délibération du Conseil Général du 31 mars 2011 désignant les délégués du Président du Conseil Général au sein des Commissions d'Aménagement Foncier,
- VU l'arrêté du 15 janvier 2008 portant constitution de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de EVIGNY, LA FRANCHEVILLE, MONDIGNY, PRIX LES MEZIERES, WARCQ et WARNECOURT et les arrêtés des 13 novembre 2008 et 7 juin 2011 la modifiant,

- VU la délibération de l'Assemblée Départementale du 12 décembre 2011 donnant délégation au Président du Conseil Général pour procéder à l'actualisation des Commissions Communales ou Intercommunales d'Aménagement Foncier,

- SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DEPARTEMENTAUX,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de **EVIGNY, LA FRANCHEVILLE, MONDIGNY, PRIX LES MEZIERES, WARCQ et WARNECOURT** est modifiée comme suit :

1) Présidents désignés par le Président du Tribunal de Grande Instance de CHARLEVILLE-MEZIERES :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
- Mr Guy CUIRET	- Mr Jean STEVENIN

2) Membres désignés par les Conseils Municipaux des communes suivantes :

<u>Communes</u>	<u>Maire ou Conseiller Municipal</u>
- EVIGNY	- Mr René MODE, Maire
- LA FRANCHEVILLE	- Mr Jean VERGNEAUX, Maire-Adjoint
- MONDIGNY	- Mr Daniel THOMAS, Maire
- PRIX LES MEZIERES	- Mr Jean-Marie GEHIN, Conseiller Municipal
- WARCQ	- Mr Bernard PIERQUIN, Maire
- WARNECOURT	- Mr Jean-Pierre HACHEZ, Maire

3) Exploitants, propriétaires ou preneurs en place désignés par la Chambre d'Agriculture des Ardennes :

<u>Communes</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- EVIGNY	- Mr Joël BAILLY - Mr Etienne BAILLY	- Mr Bruno TEMPLIER
- LA FRANCHEVILLE	- Mr Frédéric JUSTINE - Mr Christophe PONCELET	- Mme Fernande LAMBIN

<u>Communes</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- MONDIGNY	- Mr Patrick RENÉ - Mr Benoît SELLIER	- Mr Jean-Marc ROUSSEAU
- PRIX LES MEZIERES	- Mr Alain JACQUEMAIN - Mr Jean-Paul FAVIN	- Mr Thierry TOURY
- WARCQ	- Mr Gabriel BOURGUIN - Mr Jean-Marc RICHARD	- Mr Gilles TIERCELET
- WARNECOURT	- Mr Patrick JACQUEMART - Mr Régis HUART	- Mr Philippe DELILLE

4) Propriétaires de biens non bâtis élus par les Conseils Municipaux des communes suivantes :

<u>Communes</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- EVIGNY	- Mr Christian GOFFIN - Mr Alain MARTIN	- Mr Bernard TEMPLIER
- LA FRANCHEVILLE	- Mr Yves REMY - Mr Philippe RICAULT	- Mr Philippe CREQUY
- MONDIGNY	- Mr Jean-Marie LAVAL - Mr Etienne PERIN	- Mme Sylvie CIVADE
- PRIX LES MEZIERES	- Mr Nicolas JACQUEMAIN - Mr Bernard THIEROT	- Mr François TEMPLIER
- WARCQ	- Mr Pascal URANO - Mr Etienne DRAPIER	- Mr Guy BRUNO
- WARNECOURT	- Mr Pierre SIMEON - Mr Pascal PERPETE	- Mr Pierre COURTEHOUX

5) Personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages désignées par le Conseil Général dont une sur proposition du Président de la Chambre d'Agriculture :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- Mr Jean-Paul DAVESNE	- Mr Bernard VINCENT
- Mr Jean-Charles BARATHIEU	- Mr Flavien DEMISSY
- Mr Joël GOBRON	- Mr Joël PONSART

6) Représentants du Président du Conseil Général :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
- Mr Gérard DRUMEL	- Mr Hugues MAHIEU

7) Délégué du Directeur des Services Fiscaux :

- Mr Patrice DEQUIRE, Inspecteur du Cadastre

8) Fonctionnaires du Conseil Général des Ardennes :

Titulaires

- Mr Arnaud GONDA
- Mme Stéphanie MARTIN

Suppléants

- Mr Patrice CHAMPION
- Mr François FONTENIER

ARTICLE 2 : La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier a son siège à la mairie de LA FRANCHEVILLE.

ARTICLE 3 : Le secrétariat de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier est assuré par un agent des Services du Conseil Général.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services Départementaux, Messieurs les Maires de EVIGNY, LA FRANCHEVILLE, MONDIGNY, PRIX LES MEZIERES, WARCQ et WARNECOURT et le Président de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de EVIGNY, LA FRANCHEVILLE, MONDIGNY, PRIX LES MEZIERES, WARCQ et WARNECOURT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies de EVIGNY, LA FRANCHEVILLE, MONDIGNY, PRIX LES MEZIERES, WARCQ et WARNECOURT et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le

27 MARS 2012


Benoit HURÉ

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DEPARTEMENTAUX

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'ECONOMIE

Service de l'Aménagement Durable

ARRÊTÉ 2012-100
modifiant la composition de la

Commission Communale d'Aménagement Foncier de HAUDRECY

Le **PRESIDENT** du **CONSEIL GENERAL**
des **ARDENNES**

- VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,
- VU le décret n° 2006-394 du 30 mars 2006 relatif aux procédures d'aménagement foncier et rural,
- VU notamment les articles L123.24 à L123.26 du Code Rural relatifs aux opérations liées à la réalisation de grands ouvrages publics,
- VU l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier en date du 26 janvier 2007,
- VU le décret du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer en date du 28 février 2007 portant déclaration d'utilité publique, les travaux de la liaison autoroutière entre l'autoroute A34 à SAINT PIERRE SUR VENCE et la RN51 à ROCROI (extension de la branche ouest de l'A34),
- VU notamment les articles L121.2, L121.3 et L121.4 du Code Rural relatifs à la constitution des Commissions Communales ou Intercommunales d'Aménagement Foncier,
- VU le renouvellement du Conseil Général suite aux élections cantonales de mars 2011,
- VU la délibération du Conseil Général du 31 mars 2011 désignant les délégués du Président du Conseil Général au sein des Commissions d'Aménagement Foncier,
- VU l'arrêté du 7 février 2008 portant constitution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de HAUDRECY et les arrêtés du 6 juin 2008 et du 7 juin 2011 la modifiant,
- VU la délibération de l'Assemblée Départementale du 12 décembre 2011 donnant délégation au Président du Conseil Général pour procéder à l'actualisation des Commissions Communales ou Intercommunales d'Aménagement Foncier,
- SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DEPARTEMENTAUX,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La Commission Communale d'Aménagement Foncier de HAUDRECY est modifiée comme suit :

1) Présidents désignés par le Président du Tribunal de Grande Instance de CHARLEVILLE-MEZIERES

Titulaire

- Mr Benoît SINGLIT

Suppléant

- Mr Jean-Maurice DECOURCELLE

2) Membres désignés par le Conseil Municipal de HAUDRECY

Titulaires

- Mr Gérard DRUMEL, Maire

- Mme Dominique TOUSSAINT

Suppléants

- Mme Christine ROUSSEAUX

- Mr Philippe CLAUDE

3) Exploitants, propriétaires ou preneurs en place désignés par la Chambre d'Agriculture des Ardennes

Titulaires

- Mr François TISSOUX

- Mr Jean-Paul JOSEPH

- Mr Bernard DAUCHY

Suppléants

- Mr Eric TURQUIN

- Mr Pascal LAGNY

4) Propriétaires de biens non bâtis élus par le Conseil Municipal de HAUDRECY

Titulaires

- Mr Yves ROUSSEAUX

- Mr Gabriel HORBETTE

- Mr Philippe PARIS

Suppléants

- Mr Daniel BAUDOIN

- Mme Monique CHAVET

5) Personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages désignées par le Conseil Général dont une sur proposition du Président de la Chambre d'Agriculture

Titulaires

- Mr Gilles DOMERGUE

- Mr Christian GUILLAUME

- Mr Joël GOBRON

Suppléants

- Mr Bernard ULRICH

- Mr Alain GERARD

- Mr Joël PONSART

6) Représentants du Président du Conseil Général

Titulaire

- Mr Hugues MAHIEU

Suppléant

- Mr Jacques MORLACCHI

7) Délégué du Directeur des Services Fiscaux

- Mr Patrice DEQUIRE, Inspecteur du cadastre

8) Fonctionnaires du Conseil Général des Ardennes

Titulaires

- Mr Amaud GONDA
- Mme Stéphanie MARTIN

Suppléants

- Mr Patrice CHAMPION
- Mr François FONTENIER

9) Représentant du Parc Naturel Régional des Ardennes

- Mr André VINCENT

ARTICLE 2 : La Commission Communale d'Aménagement Foncier a son siège à la mairie de HAUDRECY.

ARTICLE 3 : Le secrétariat de la Commission Communale d'Aménagement Foncier est assuré par un agent des Services du Conseil Général.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services Départementaux, le Maire de HAUDRECY et le Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de HAUDRECY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie de HAUDRECY et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le

27 MARS 2012


Benoît HURÉ